

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**  
**tenue le mardi 6 mai 2025 à 19 h 30**  
**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA25 08 0171**

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 6 mai 2025, à 19 h 30. Cette séance est diffusée et également disponible en ligne.

Sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier – arrivée à 19 h 45

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire du conseil d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA25 08 0172**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LA CONSEILLÈRE ANNIE GAGNIER N'ÉTANT PAS PRÉSENTE :**

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mai 2025.

**ADOPTÉ.**

---

**CA25 08 0173**

Soumis les procès-verbaux des séances ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 et extraordinaires des 7 et 17 avril 2025 du conseil d'arrondissement.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À LA MAJORITÉ, LA CONSEILLÈRE ANNIE GAGNIER N'ÉTANT PAS PRÉSENTE :**

D'adopter, tels que soumis, les procès-verbaux des séances ordinaire du 1<sup>er</sup> avril 2025 et extraordinaires des 7 et 17 avril 2025 du conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA25 08 0174**

La première période des questions du public a lieu de 19 h 35 à 21 h 50.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

<u>Personne(s) présente(s)</u>	<u>Sujet(s) d'intervention</u>
J. Levy	Interdiction de faire demi-tour sur le boulevard Thimens
E. Grinkel	Matières fécales de chiens et interdiction de faire demi-tour sur le boulevard Thimens
H. Senjekdar	Interdiction de faire demi-tour et risque d'inondation d'un immeuble situé sur le boulevard Thimens
I. Roshchupkina	Risque d'inondation d'un immeuble situé sur le boulevard Thimens
B. Sailaimani	Interdiction de faire demi-tour et risque d'inondation d'un immeuble situé sur le boulevard Thimens
S. Nazon	Rénovation du chalet du parc Saint-Laurent
J.-C. Petit	Circulation et qualité de l'air sur la rue Hébert
D. Miller	Circulation sur la rue Hébert
A. de Brouwer	Circulation sur la rue Hébert
S. Feldman	Stationnement sur la rue et le carré Satim
N. Feldman	Stationnement sur la rue et le carré Satim
S. Suissa	Stationnement sur la rue et le carré Satim; possibilité de parc canin dans le secteur
F. Altounji	Circulation et non-respect de la signalisation sur le boulevard Lebeau
O. Bakici	Stationnement au coin des rues Marlatt et Saint-Aubin
C. Ouimet	Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles
V. Kalafatidis	Travaux de construction sur les boulevards Cavendish et Henri-Bourassa
<u>Question(s) soumise(s) virtuellement</u>	<u>Sujet(s) d'intervention</u>
D. Jobin	État de la chaussée sur l'avenue O'Brien
M. Ezzamri	Inspection des immeubles par l'arrondissement
J. Mehta	Remerciement au commandant McDermott pour son intervention

**CA25 08 0175**

Présentation du rapport d'activités du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal, pour le mois d'avril 2025.

Après avoir pris connaissance du rapport, le conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

**CA25 08 0176**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT

que Saint-Laurent a obtenu récemment la certification « Ville amie des oiseaux », une reconnaissance de Nature Canada qui souligne l'engagement de Saint-Laurent envers la biodiversité et la protection des oiseaux en milieu urbain, à travers la mise en place d'initiatives visant à préserver et améliorer leurs habitats naturels;

CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent a adopté un règlement le 25 juin 2024 pour réduire les risques de collisions d'oiseaux dans les vitres des nouveaux bâtiments;
CONSIDÉRANT	que le corridor de biodiversité de Saint-Laurent vise à permettre la connectivité entre les espaces naturels par la création de milieux favorables aux oiseaux;
CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent a adopté un plan d'urgence climatique ambitieux visant à protéger la biodiversité, en mettant en œuvre des mesures concrètes pour atténuer les effets du changement climatique et préserver les écosystèmes locaux;
CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent est un territoire municipal durable, intégrant des pratiques de développement durable dans ses politiques et projets, et encourageant la participation active de ses citoyens dans la protection de l'environnement par des gestes concrets;
CONSIDÉRANT	que l'ONU souligne cette journée deux fois par an, les deuxièmes samedis de mai et d'octobre, afin de refléter la nature cyclique de la migration des oiseaux avec des périodes de migration variables dans les hémisphères nord et sud;
EN CONSÉQUENCE,	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame par la présente la journée du 10 mai et la journée du 11 octobre 2025 comme étant les Journées mondiales des oiseaux migrateurs à Saint-Laurent.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour du mois de mai deux mille vingt-cinq.

---

#### CA25 08 0177

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, <b>Journée internationale des familles</b> ;
CONSIDÉRANT	l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;
CONSIDÉRANT	que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;
CONSIDÉRANT	que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;
CONSIDÉRANT	que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 12 au 18 mai 2025, <b>Semaine québécoise des familles</b> .
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour de mai deux mille vingt-cinq.

---

#### CA25 08 0178

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 16 mai Journée internationale du vivre-ensemble en paix;
CONSIDÉRANT	que vivre ensemble en paix, c'est accepter les différences, être à l'écoute, faire preuve d'estime, de respect et de reconnaissance envers autrui et vivre dans un esprit de paix et d'harmonie;

CONSIDÉRANT	qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité des personnes et des cultures dans le monde, de préférer le dialogue, la négociation et l'entraide à l'affrontement;
CONSIDÉRANT	que les municipalités et les organisations de la société civile, y compris les milieux éducatifs et associatifs, jouent un rôle important à travers les activités qu'elles mènent pour promouvoir une culture de paix et le dialogue entre les individus et les communautés;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 16 mai 2025 <b>Journée internationale du vivre-ensemble en paix.</b>
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce sixième jour de mai de l'année deux mille vingt-cinq.

---

#### CA25 08 0179

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE	l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;
CONSIDÉRANT	que la Ville de Montréal est signataire de <i>la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal</i> en faveur de la biodiversité et du verdissement;
CONSIDÉRANT	que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;
CONSIDÉRANT	que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 mai 2025, <b>Journée internationale de la diversité biologique</b> et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce sixième jour de mai deux mille vingt-cinq.

---

#### CA25 08 0180

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE	la <i>Semaine québécoise des personnes handicapées</i> se tient chaque année du 1 <sup>er</sup> au 7 juin;
CONSIDÉRANT	que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
CONSIDÉRANT	que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;
CONSIDÉRANT	que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1 <sup>er</sup> au 7 juin 2025, <b>Semaine québécoise des personnes handicapées</b> et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce sixième jour de mai deux mille vingt-cinq.

---

**CA25 08 0181**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2025, **Semaine canadienne de l'environnement** et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, **Journée mondiale de l'environnement**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce sixième jour de mai deux mille vingt-cinq.

---

**CA25 08 0182**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256760001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour des services de conciergerie aux bibliothèques du Boisé et du Vieux-Saint-Laurent pour une durée de deux ans, renouvelable pour deux années supplémentaires.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des bibliothèques et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour des services de conciergerie aux bibliothèques du Boisé et du Vieux-Saint-Laurent pour une durée de deux ans, renouvelable pour deux années supplémentaires.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0183**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256140004 afin d'octroyer un contrat pour des travaux de réaménagement du parc canin au parc du Bois-Franc – Soumission 25-009.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
<b>Les entreprises P.N.P. inc.</b>	<b>164 578,66 \$</b>
Construction Urbex inc.	202 568,70 \$
Conception PLHP inc.	209 927,09 \$
Construction Scandium inc.	212 627,53 \$
Groupe Madyla inc.	222 466,94 \$
Groupe Damex inc.	225 480,52 \$
Les entreprises Ventec inc.	229 081,94 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **Les entreprises P.N.P. inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **164 578,66 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-009;
- 2.- D'autoriser une dépense de **16 457,87 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **334,00 \$**, sans taxes applicables, à titre de frais exigés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RTSCE);
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **181 370,53 \$**, taxes incluses, pour des travaux de réaménagement du parc canin au parc du Bois-Franc;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

#### CA25 08 0184

Soumis sommaire décisionnel numéro 1254378005 afin d'octroyer un contrat pour des travaux d'aménagement du passage des Frères-Vachon dans le quartier du Bois-Franc et pour le contrôle qualitatif desdits travaux – Soumission 25-006 et Entente-cadre 1640539;

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
<b>Les entreprises P.N.P. inc.</b>	<b>631 082,83 \$</b>
Les terrassements multi-paysages inc.	694 599,27 \$
Les entreprises Ventec inc.	726 011,93 \$
Urbex constructions inc.	732 886,29 \$
Excavation P. Dapras inc.	780 346,59 \$
Uniroc construction inc.	791 286,46 \$
Construction GELF inc.	806 204,13 \$
MGB associés inc.	816 832,99 \$
Ramcor construction inc.	978 147,51 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **Les entreprises P.N.P. inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **631 082,83 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 25-006;
- 2.- D'autoriser une dépense de **63 108,28 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **51 265,63 \$** en faveur de **Groupe ABS inc.** pour des services professionnels de contrôle qualitatif des travaux, selon l'entente-cadre 1640539;
- 4.- D'autoriser une dépense de **5 500 \$**, sans taxes applicables, à titre de frais exigés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs en vertu du Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés (RTSCE);
- 5.- D'autoriser une dépense totale de **750 956,74 \$**, taxes incluses, pour des travaux d'aménagement du passage des Frères-Vachon dans le quartier du Bois-Franc;
- 6.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### CA25 08 0185

Soumis sommaire décisionnel numéro 1259594001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la direction technique et les services techniques de la saison culturelle extérieure 2025 - Soumission 25-508.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
<b>ModulaSon inc.</b>	<b>34 883,42 \$</b>
Prodigium	63 691,55 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **ModulaSon inc.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la direction technique et les services techniques de la saison culturelle extérieure 2025, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **34 883,42 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel de prix 25-508;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### CA25 08 0186

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256760002 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 4 octobre 2025 inclusivement, afin de réaliser l'entretien ménager de la Bibliothèque du Boisé.

ATTENDU que le contrat actuel avec la firme Groupe SAAV inc. arrivera à échéance le 31 mai 2025 et que le processus d'appel d'offres débutera en juin 2025;

ATTENDU qu'afin d'assurer la continuité des services, le Groupe SAAV inc. a accepté de maintenir sa prestation sans interruption du 1<sup>er</sup> juin au 4 octobre 2025, dans le cadre d'un contrat de gré à gré, aux conditions tarifaires établies jusqu'à la finalisation du nouvel appel d'offres.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer un contrat de gré à gré n'excédant pas la somme de **81 917 \$**, taxes incluses, en faveur de **Groupe SAAV inc.** afin de réaliser l'entretien ménager de la Bibliothèque du Boisé pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 4 octobre 2025 inclusivement;

2.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0187**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1258825001 relatif à l'octroi d'un contrat de gré à gré pour des services professionnels dans le cadre du projet de modernisation du réseau.

ATTENDU que le nom du soumissionnaire et le prix soumis par celui-ci est le suivant :

SOUSSIONNAIRE	PRIX
Insight Canada inc.	61 203,00 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer le contrat à la firme **Insight Canada inc.**, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **61 203,00 \$**, taxes incluses;
- 2.- D'autoriser une dépense de **6 120,30 \$**, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **67 323,30 \$**, taxes incluses, pour des services professionnels dans le cadre du projet de modernisation du réseau;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0188**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255485010 relatif à une dépense en faveur de Recyclage Notre-Dame inc., pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2025 – Soumission – 22-19491 - Entente-cadre 1573454.

ATTENDU que le balayage des rues de l'arrondissement ainsi que le nettoyage du tablier des dépôts à neige Thimens et Sartelon génèrent beaucoup de matières résiduelles;

ATTENDU que l'arrondissement doit donc disposer de ces matières de façon continue, car il n'existe pas d'espace d'entreposage suffisant aux Ateliers municipaux;

ATTENDU que la Ville de Montréal procède à des ententes-cadres pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige, et ce, depuis plusieurs années.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense n'excédant pas **495 326,10 \$**, taxes incluses, en faveur de **Recyclage Notre-Dame inc.**, pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2025, en vertu de l'entente-cadre 1573454;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0189**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1256619003 relatif à une dépense pour des services professionnels de surveillance des travaux de construction de trottoirs et bordures et de pavage de chaussées ainsi que la construction d'une piste cyclable, dans le cadre du projet résidentiel de Bois-Franc - Entente-cadre 1671076 – et pour le contrôle qualitatif des mêmes travaux - Entente-cadre 1640537.

ATTENDU que les services professionnels requis consistent en gestion et surveillance ainsi qu'en contrôle qualitatif des travaux de construction de trottoirs et bordures et de pavage de chaussées des rues Gustave-Pollien et des Équinoxes de la phase 3A3-4 du projet résidentiel

de Bois-Franc ainsi que de construction d'une piste cyclable sur la rue Harry-Halton de la phase 3A3-3B du même projet, pour l'année 2025;

ATTENDU que conformément au Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013), la Ville et Les développements Bois-Franc inc. ont conclu, le 7 septembre 2012, une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, afin de permettre la réalisation de la Phase 3A3 du projet de développement résidentiel de Bois-Franc.

ATTENDU que ce 6 mai 2025, le Service des finances et de l'évaluation foncière de la Direction du conseil et du soutien financier n'avait toujours pas terminé l'intervention financière qui lui avait été transmise le 30 avril 2025.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'une intervention financière du Service des finances et de l'évaluation foncière de la Direction du conseil et du soutien financier, une dépense n'excédant pas la somme de **136 406,34 \$**, taxes incluses, en faveur de **IGF Axiom inc.** pour des services professionnels de surveillance des travaux de construction de trottoirs et bordures et de pavage de chaussées ainsi que la construction d'une piste cyclable, dans le cadre du projet résidentiel de Bois-Franc - Entente-cadre 1671076;
- 2.- D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'une intervention financière du Service des finances et de l'évaluation foncière de la Direction du conseil et du soutien financier, une dépense n'excédant pas la somme de **9 548,44 \$**, taxes incluses, en faveur de **IGF Axiom inc.** à titre de budget de contingences - Entente-cadre 1671076;
- 3.- D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'une intervention financière du Service des finances et de l'évaluation foncière de la Direction du conseil et du soutien financier, une dépense n'excédant pas la somme de **19 865,67 \$**, taxes incluses, en faveur de **Artelia Canada inc.** pour le contrôle qualitatif des mêmes travaux - Entente-cadre 1640537;
- 4.- D'autoriser, conditionnellement à l'obtention d'une intervention financière du Service des finances et de l'évaluation foncière de la Direction du conseil et du soutien financier, une dépense n'excédant pas la somme de **1 390,60 \$**, taxes incluses, en faveur de **Artelia Canada inc.** à titre de budget de contingences - Entente-cadre 1640537;
- 5.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA25 08 0190

Soumis sommaire décisionnel numéro 1259193003 visant à offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge des travaux de conception, de coordination et de réalisation des travaux des trois projets suivants à l'arrondissement de Saint-Laurent : PAR - Coussins berlinois sur la rue Houde entre la rue Grou et la rue Trudeau – SUM\_STL25-0929, PAR - Aménagement d'un trottoir et d'une traverse pour le rond-point Gince / Lebeau - SUM\_STL25-0933 et PAR - Coussins berlinois sur la rue Cardinal entre la rue Rochon et la rue Tassé - SUM\_STL25- 0935.

ATTENDU qu'à la suite des appels à projets réalisés par le Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM) en 2024, trois projets soumis par l'arrondissement de Saint-Laurent ont été sélectionnés pour une réalisation en 2025;

ATTENDU que les travaux d'aménagement visés sont nécessaires pour assurer la sécurité des piétons et qu'ils répondent aux objectifs du Plan local de déplacements de l'arrondissement en termes de sécurité et de qualité de vie;

ATTENDU l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'offrir au Service de l'urbanisme et de la mobilité (SUM), en vertu de l'article 85, alinéa 2 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, la prise en charge des travaux de conception, de coordination et de réalisation des travaux des trois projets suivants à l'arrondissement de Saint-Laurent : PAR - Coussins berlinois sur la rue Houde entre la rue Grou

et la rue Trudeau – SUM\_STL25-0929, PAR - Aménagement d'un trottoir et d'une traverse pour le rond-point Gince / Lebeau - SUM\_STL25-0933 et PAR - Coussins berlinois sur la rue Cardinal entre la rue Rochon et la rue Tassé - SUM\_STL25- 0935.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0191**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299008 relatif à un don au cégep de Saint-Laurent en soutien à la production d'un opéra.

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ au cégep de Saint-Laurent en soutien à la production et à la présentation, par les étudiants de chant classique, de l'Opéra bouffe Les Chefs!, qui a eu lieu le samedi 12 avril 2025 à 19 h 30 et le dimanche 13 avril 2025 à 15 h 00, à la salle Émile-Legault;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0192**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299009 afin d'accorder un don à l'Académie LaurenHill en soutien à l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes et de bourses d'excellence.

ATTENDU les critères d'admissibilité de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- Accorder un don de 500 \$ à l'Académie LaurenHill en soutien à l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes et de bourses d'excellence;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0193**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299012 concernant un don et un soutien matériel à l'école alternative Jonathan pour l'organisation d'un événement à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

ATTENDU qu'un événement festif aura lieu dans la cour de l'école située au 705, boulevard Décarie le 24 mai 2025 et réunira environ 400 convives;

ATTENDU que du soutien sur le plan matériel a également été sollicité par l'école alternative Jonathan;

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 500 \$ à l'école alternative Jonathan, pour l'organisation d'un événement à l'occasion de son 50<sup>e</sup> anniversaire de fondation;
- 2.- D'autoriser, sur le plan matériel, un prêt d'équipements comprenant la livraison de tables, de chaises pliantes, ainsi que la livraison et l'installation de deux édicules de 20X20;

3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0194**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299011 relatif à une demande de subvention de Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2025.

ATTENDU que, selon la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* en vigueur, les organismes non reconnus peuvent être admissibles à un montant annuel de 500 \$ en soutien à leurs activités.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une subvention de 500 \$ à Girl Guides of Canada (Guides du Canada) – District Liesse, Unité 125, pour l'année 2025;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0195**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299010 relatif à une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Mon Nouveau Bercail, en soutien aux activités entourant son 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation.

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de Saint-Laurent* actuellement en vigueur.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une contribution financière non récurrente de 1 000 \$ à Mon Nouveau Bercail, en soutien aux activités entourant son 10<sup>e</sup> anniversaire de fondation;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0196**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255625001 visant à accorder un montant à l'artiste Cara Carmina pour la réalisation d'une murale et d'une fresque au sol à la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et à autoriser la cheffe de la Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents.

ATTENDU que la réalisation de murales demeure une priorité de l'axe 2 de la Planification stratégique 2022-2025 de l'arrondissement, et vise à créer un milieu de vie inclusif;

ATTENDU que l'arrondissement souhaite ainsi soutenir l'artiste Cara Carmina, pour la création et la réalisation d'une murale sur son territoire, dans le cadre du 60<sup>e</sup> anniversaire de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent;

ATTENDU que ce projet vise à renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion en favorisant des réalisations pour améliorer le milieu de vie;

ATTENDU que cette murale accueillera les citoyens, enfants et parents, promouvra l'accès libre et convivial aux collections de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent et assurera une meilleure visibilité de la section jeunesse.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un montant maximal de 13 128,42 \$, taxes incluses, à l'artiste Cara Carmina, pour la réalisation d'une murale et d'une fresque au sol à la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent;
- 2.- D'autoriser la cheffe de la Division des bibliothèques et de la culture à signer les contrats afférents;
- 3.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0197**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250664005 relatif à la délégation des membres du conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, participeront à l'événement suivant :

<b>Autoriser</b>	<b>Montant</b>
Célébrations dans le cadre du 10 <sup>e</sup> anniversaire du Chœur de l'Alliance, chorale affiliée à la Paroisse de Saint-Laurent.  Achat de deux billets à 25 \$ (non taxable) pour la réception du 11 mai 2025 à la paroisse de Saint-Laurent et de deux billets à 50 \$ (non taxable) pour le concert anniversaire du 21 juin 2025 à l'auditorium du Cégep Vanier.	<b>150,00 \$</b>
Congrès de l'Association des architectes paysagistes du Canada, au centre Rogers à Ottawa, du 5 au 7 juin 2025. M. DeSousa recevra à cette occasion le titre honorifique de membre de l'AAPC le 7 juin 2025.  Frais de déplacement en auto, stationnement et restauration de M. Alan DeSousa.	<b>388,35 \$</b>
<b>Total</b>	<b>538,35 \$</b>

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0198**

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements (sommaire décisionnel numéro 1253984005).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 22 mars et le 25 avril 2025, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0199**

La conseillère Vana Nazarian donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage ayant pour objet d'adopter certaines dispositions réglementaires visant à assurer la résilience des bâtiments aux inondations, à savoir :

- Permettre le remblai des voies en contrebas et prévoir les dispositions applicables lors d'un tel projet pour les usages unifamilial (h1), bifamilial (h2) et multiplex (h3);
- Exiger l'aménagement d'un bouton ou d'une pente vers la rue de toute voie véhiculaire;
- Ajouter des dispositions applicables à l'aménagement d'un espace de stationnement lors d'une nouvelle construction;
- Ajouter des conditions applicables lors de l'aménagement d'un logement au sous-sol;
- Prévoir que les espaces aménagés en sous-sol ne peuvent accueillir de clientèle pour certains usages sensibles.

(1255663006)

---

**CA25 08 0200**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255208002 ayant pour objet une contribution aux fins de frais de parcs relativement à une demande de permis de construction visant le lot 1 985 690.

ATTENDU que la demande de permis de construction pour des modifications intérieures (3003462840) du propriétaire Deguire Holdings Limited (Gestion immobilière Deguire) est en cours d'analyse;

ATTENDU que la superficie du lot 1 985 690 est de 3 182,7 mètres carrés et que le numéro civique du bâtiment est le 155, boulevard Deguire;

ATTENDU que le projet proposé consiste à modifier un espace dédié aux services administratifs au rez-de-chaussée du bâtiment en 3 nouveaux logements. Le bâtiment de 14 étages a été construit en 1970 et compte 198 logements;

ATTENDU que selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrain de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, une contribution des frais de parcs est requise selon la définition de « projet de redéveloppement » à l'article 1, car le projet comprendra plus de 2 logements;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter le paiement aux fins des frais de parcs représentant 10% de la valeur marchande du lot 1 985 690 à la suite d'une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0201**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1257602001 visant à édicter l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-12 afin de permettre l'occupation permanente du domaine public sans frais pour des aménagements existants appartenant au Collectif 1745 sur le lot 1 517 622 en vertu du règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public et ses amendements (ci-après le « **Règlement** »).

ATTENDU qu'en 2022, l'organisme à but non lucratif Collectif 1745 a acquis du YMCA Saint-Laurent l'immeuble situé au 1745, rue Décarie;

ATTENDU que lors de la transaction, il a été soulevé que plusieurs aménagements existants empiètent sur le domaine public, plus précisément sur une partie du lot 1 517 622;

ATTENDU qu'afin de régulariser la situation, le Collectif 1745 a déposé une demande d'occupation permanente du domaine public sur le lot 1 517 622;

ATTENDU que l'occupation permanente du domaine public sur le lot 1 517 622 sera sans frais.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter, telle que soumise, l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-12 permettant l'occupation permanente du domaine public, sans frais, pour des aménagements existants sur le lot 1 517 622 et appartenant au Collectif 1745, le tout en vertu du Règlement;
- 2.- De déroger à l'article 17 du Règlement concernant les empiétements visés en autorisant un espace de stationnement, une aire de jeux pour enfants, une remise et une clôture sur le domaine public;
- 3.- De déroger à l'article 20 du Règlement en accordant la gratuité pour une occupation permanente du domaine public;
- 4.- De déroger à l'article 28, a.7 du Règlement afin que l'émission du permis ne soit pas assujettie au paiement des tarifs comme prévu au règlement numéro RCA25-08-1 sur les tarifs en vigueur.

ADOPTÉ.

---

## CA25 08 0202

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250299013 visant à édicter une ordonnance autorisant VertCité à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, dans le cadre du projet « Cultures urbaines », à accorder la gratuité pour l'utilisation des emplacements désignés au parc Beaudet et sur la rue du Carré Benoit, et à fournir le soutien en matière de communication.

ATTENDU que dans le cadre du projet « Cultures urbaines », l'organisme VertCité a reçu une subvention de la Direction régionale de la santé publique (DRSP) et d'autres bailleurs de fonds pour créer un marché solidaire à Saint-Laurent et que son budget total pour le projet en 2025 est de 177 500 \$;

ATTENDU que l'emplacement visé pour le Marché solidaire Du Collège, à savoir le parc Beaudet, se trouve, selon la DRSP, dans un endroit faiblement desservi par des commerces d'aliments frais et qu'il est situé à proximité de la station de métro du Collège;

ATTENDU que le secteur Hodge Place-Benoit est également considéré comme un désert alimentaire et que VertCité a choisi d'installer le Kiosque mobile Carré Benoit près des locaux du Centre communautaire Bon Courage, plus précisément sur l'espace gazonné entre le stationnement et la rue du Carré Benoit;

ATTENDU que ce projet s'inscrit parmi les 111 engagements que l'arrondissement de Saint-Laurent a priorisés pour 2022, dans le cadre de sa planification stratégique 2022-2025, soit soutenir les actions visant l'accessibilité à une saine alimentation;

ATTENDU que ce projet répond aux préoccupations de la DRSP en soutenant des personnes défavorisées en leur offrant des produits frais à coût équitable;

ATTENDU les avis favorables de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'adopter, telle que soumise, l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-13 permettant à l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines », d'effectuer une vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, et lui permettre de procéder à ladite vente saisonnière de produits alimentaires aux dates et endroits ci-après mentionnés :
  - Pour le Marché solidaire Du Collège : du 20 mai au 31 octobre 2025, du lundi au jeudi, de 14 h à 19 h, au parc Beaudet. VertCité utilisera le conteneur de 20 pieds sur 8 pieds

installé sur la partie sud du terrain du parc Beudet. La structure, universellement accessible, demeurera en place après la saison, restant ainsi disponible pour accueillir d'autres activités pendant la période hivernale;

- Pour le Kiosque mobile Carré Benoit : du 25 juin au 29 octobre 2025, tous les mercredis, de 16 h 30 à 18 h 30. Les activités du Kiosque mobile se tiendront à l'extérieur, près des locaux du Centre communautaire Bon Courage, plus précisément sur l'espace gazonné entre le stationnement et la rue du Carré Benoit. Le mobilier prévu sera composé d'une tente rétractable de 10 X 10 pieds et de 2 tables pliantes.

2.- De déroger à l'article 17 du Règlement numéro RCA25-08-1 sur les tarifs en accordant la gratuité à l'organisme VertCité pour l'utilisation des emplacements ci-avant désignés;

3.- De déroger à l'article 28, a.7 du Règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ.

---

### CA25 08 0203

Soumis sommaire décisionnel numéro 1250080001 relatif à une ordonnance fixant, pour l'année 2025, les dates de tenue des ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement.

ATTENDU la résolution numéro CA12 080386, adoptée par le conseil d'arrondissement lors de sa séance du 1<sup>er</sup> mai 2012 et adoptant le règlement numéro RCA05-08-0014-1 sur les ventes-débarras et prévoyant l'établissement d'un calendrier annuel des dates de tenue des ventes-débarras par ordonnance du conseil;

ATTENDU que les dispositions prévues au 2<sup>e</sup> paragraphe de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'édicter l'ordonnance numéro OCA05-08-0014-14 fixant les dates de tenue des ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement pour l'année 2025.

ADOPTÉ.

---

### CA25 08 0204

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255514006 relatif à une nomination au poste permanent d'inspecteur ou d'inspectrice d'arrondissement à la Section de la patrouille urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'inspecteur ou d'inspectrice d'arrondissement à la Section de la patrouille urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens est présentement vacant à la suite du départ à la retraite de sa détentrice;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste permanent d'inspecteur ou d'inspectrice d'arrondissement (poste : 92593 – emploi : 720090) à la Section de la patrouille urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens;

ATTENDU que les étapes de nomination permanente prescrites à l'article 19.09 de la Convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal ont été respectées;

ATTENDU l'affichage effectué du 9 au 13 décembre 2024 (concours: SLA-24-VPERM-720090-92593) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer monsieur François Yves Dorcely (matricule : 100130048) au poste permanent d'inspecteur d'arrondissement (poste : 92593 – emploi : 720090) à la Section de la patrouille urbaine de la Division des communications et des relations avec les citoyens de la Direction de l'arrondissement, aux salaire et conditions de travail prévus à la Convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal, à compter du 17 mai 2025.

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0205**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255514002 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts à la Division de la voirie et de la signalisation de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Jacques Jarry (matricule : 100263954), employé col bleu, au poste de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts à la Division de la voirie et de la signalisation de la Direction des travaux publics (poste : 89489 – emploi : 611630 - SBA : 346567 - centre d'opération 304737 – groupe de traitement 012 des cols-bleus).

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0206**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255514003 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie et de la signalisation de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emploi prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

ATTENDU qu'un processus de sélection s'est tenu conformément à l'article 19.27 de la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Giovan Di Costanzo (matricule : 100352663), employé col bleu, au poste de préposé à l'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout à la Section de l'exploitation d'aqueducs et d'égouts de la Division de la voirie et de la signalisation de la Direction des travaux publics (poste : 89472 – emploi : 611630 - SBA : 346566 - centre d'opération 304737 – Groupe de traitement 012 des cols bleus).

ADOPTÉ.

---

**CA25 08 0207**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1255514005 autorisant la création d'un poste temporaire de conseiller en aménagement à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la Ville de Montréal et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) ont entamé, respectivement, l'élaboration de deux documents de planification, soit le *Plan d'urbanisme et de mobilité de la Ville de Montréal* et le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM*;

ATTENDU que ces documents de planification auront une incidence importante sur la réglementation d'urbanisme en vigueur;

ATTENDU l'ampleur de l'exercice réglementaire et qu'afin d'éviter une rupture dans les opérations de la Division de l'urbanisme, il est souhaité de créer un poste temporaire de conseiller en aménagement (poste : à créer – emploi : 402860 – SBA : XX8600) et ce, jusqu'au 31 décembre 2026.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De créer, à la Division de l'urbanisme de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, le poste temporaire de conseiller en aménagement (poste : à créer – emploi : 402860 – SBA : XX8600 – Groupe de traitement : 002) et ce, jusqu'au 31 décembre 2026;
- 2.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### CA25 08 0208

Soumis sommaire décisionnel numéro 1253984006 relatif à la nomination d'un ou d'une Secrétaire d'arrondissement et de trois Secrétaires d'arrondissement substitués.

ATTENDU l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (R.L.R.Q., chapitre C-11.4) qui prévoit la nomination d'un Secrétaire pour chaque arrondissement;

ATTENDU que la fonction de Secrétaire du conseil d'arrondissement est actuellement détenue par monsieur Daniel Simon, directeur des Services administratifs et du Greffe;

ATTENDU la nomination récente de madame Julia Levitin à titre de Secrétaire d'arrondissement (Cheffe de division - greffe et affaires juridiques).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De nommer, à titre de Secrétaire du conseil d'arrondissement, madame Julia Levitin, Cheffe de division - greffe et affaires juridiques;
- 2.- De nommer, à titre de Secrétaires d'arrondissement substitués, monsieur Daniel Simon, directeur des Services administratifs et du Greffe, monsieur Benoit Turenne, Secrétaire-rechercheur et madame Sonia Beauchemin, cheffe de la Division des communications et des relations avec les citoyens.

ADOPTÉ.

---

### CA25 08 0209

#### **La période des affaires nouvelles pour les membres du conseil débute à 22 h 27**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

La **conseillère Annie Gagnier** aborde la tenue prochaine des ventes-débarras au courant de la saison estivale. Ce sera une belle occasion de promouvoir la réutilisation et elle mentionne que les objets brisés peuvent être réparés au *Repair Café* de la Maison Robert-Bélanger.

La **conseillère Vana Nazarian** soumet les éléments suivants :

- De nombreux réaménagements sont à prévoir cette année, dont le parc canin au parc du Bois-Franc, les travaux au parc Gohier (parc canin) et de nombreux travaux à venir dans Bois-Franc.
- Une modification réglementaire visant à assurer la résilience des bâtiments aux inondations pour protéger notre territoire verra le jour dans les prochains mois.
- Les locaux du Centre ABC ont été inaugurés la semaine dernière à l'occasion de la *Semaine de l'action bénévole*.
- L'arrondissement de Saint-Laurent a été représenté au Sommet Climat de Montréal tenu le 6 mai.

- Une conférence pour protéger les oiseaux en milieu urbain a eu lieu le 3 mai à la Maison Robert-Bélanger.

Le **conseiller Aref Salem** soumet les éléments suivants :

- Le mois de mai est le Mois du jardin à Saint-Laurent et plusieurs activités sont tenues tous les samedis du mois en cette occasion, tels que la conférence pour protéger les oiseaux, tenue le 3 mai dernier, la distribution de compost aux Travaux publics qui aura lieu le 17 mai.
- Ce mois-ci, les ventes-débarras se tiendront les 17, 18 et 19 mai et l'inscription des participants est possible à partir du site de l'arrondissement.
- La vente de fruits et légumes se tient au Marché du Collège du lundi au jeudi de 10 h à 14 h en partenariat avec VertCité.
- Une corvée de nettoyage aura lieu à la Maison Robert-Bélanger les 7, 8 et 9 mai de 9 h à 15 h.

Le **conseiller Jacques Cohen** réitère que le mois de mai est le Mois du Jardin et qu'il y aura une distribution de plantes potagères au parc Beaudet le 10 mai de 10 h à 15 h.

---

**CA25 08 0210**

La deuxième période des questions du public débute à 22 h 38.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA25 08 0211**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 22 h 39.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2025.

---